RAPPORT DE JURY CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THÉÂTRE SESSION 2016

L'examen de certification, dans l'académie de Lille, se déroule comme suit. Le candidat est invité à faire un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes avec le jury. Le jury est présidé par l'IA-IPR en charge du dossier théâtre, accompagné d'un professeur des Universités et d'un enseignant de théâtre en option de spécialité. Cette année le jury était composé de :

- M. Marc Fesneau, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier théâtre
- M. Amos Fergombé, professeur des Universités, Arts du spectacle, Université d'Arras
- M. Philippe Cuomo, professeur de Lettres et de théâtre, lycée Blaringhem de Béthune.

Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités (B.O. n°39 du 28/10/2004).

Malgré l'éventail des notes assez restreint cette année, le jury tient à souligner la légitimité de toutes les candidatures. Une note assez basse n'enlève rien à l'engagement et à l'enthousiasme des candidats.

L'exposé

L'exposé, limité à 10 minutes, doit être vivant et engagé. Il permet avant tout de mettre au jour la motivation du candidat à obtenir la certification complémentaire théâtre. Le jury entend découvrir les raisons, les ressorts qui ont présidé à cette candidature.

Il s'agit d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait à la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement. Le candidat ne peut pas se permettre de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Les membres du jury ont préalablement lu le dossier, avec attention et peuvent d'ailleurs le consulter, à loisir, durant l'entretien.

Cette première partie se fixe trois objectifs : exposer sa pratique et sa formation, définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement, tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique. La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est évaluée. Le candidat doit être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de préparer davantage l'entretien. Les candidats ont la possibilité d'avoir des notes sous les yeux. Il est impératif d'éviter le récit d'un parcours, comme cela fut trop souvent le cas, cette année. Le jury rappelle que les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Il est également souhaitable de montrer en quoi la lecture des ouvrages théoriques et l'analyse des spectacles vus permettent également d'approfondir ces compétences.

L'entretien

Lors de l'entretien, le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé proposés auparavant.

Les attentes du jury concernent les champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques
- champ des programmes d'enseignement du lycée
- champ des pratiques pédagogiques
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement La capacité du candidat à dialoguer, dans le cadre de ces différents champs, a été particulièrement valorisée.

Lors de la session 2016, le jury a pu constater parfois :

- une trop grande méconnaissance des contenus des programmes des enseignements de théâtre au lycée ;
- une absence certaine de fréquentation de la création théâtrale contemporaine qui ne saurait faire défaut ; un candidat ne peut pas se permettre de s'appuyer sur un parcours du spectateur remontant à ses années de formation ;
- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine assorti de l'absence de prise en compte de l'extraordinaire offre des lieux de création présents dans la Région ;
- l'incapacité de presque tous les candidats -dont la formation initiale ne concerne pas nécessairement le domaine théâtral- à mettre en œuvre, dans le cadre d'une démarche personnelle, une véritable appropriation progressive des connaissances théoriques nécessaires pour l'enseignement du théâtre.
- un manque de réflexion approfondie sur les pratiques de classe ;
- la difficulté de certains candidats à élaborer un projet cohérent et réfléchi.

Ces raisons expliquent l'échelonnement des notes.

Le fait de ne pas obtenir la certification complémentaire n'est en aucun cas une remise en question des projets, des engagements et de l'enthousiasme de chacun sur le terrain. Le travail accompli reste toujours de grande qualité. Le jury invite d'ailleurs, tous les candidats, à se représenter.

Les membres du jury :

Marc Fesneau, IA-IPR de lettres, Académie de Lille Amos Fergombé, professeur en Arts du spectacle, Université d'Artois Philippe Cuomo, professeur de théâtre, chargé de mission auprès de la CASEAT